

04.01.26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Nombre en exercice : 39

Présents : 25

Votants : 33

Date de la convocation : 20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-sept janvier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente- Commune de BARON sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (26): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **CAMIAK ET SAINT DENIS :** M. William TITE **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, M. Manuel ROQUE, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT :** Mme Ramona CHETRIT **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, Mme Estelle METIVIER, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (08): CREON : M. Stéphane SANCHIS pouvoir à M. Pierre GACHET, Mme Josette BERNARD pouvoir à Mme Lydie MARIN, Mme Fabienne IDAR pouvoir à M. Manuel ROQUE, **HAUX :** M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Benjamin AUDUREAU **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à Mme Ramona CHETRIT, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES pouvoir à M. Frédéric LATASTE, Mme Agnès TEYCHENEY pouvoir à M. Franck LUQUE **MADIRAC :** M. Bernard PAGES pouvoir à M. Alain ZABULON

ABSENTS (05) : BLESIGNAC : M. Jean François THILLET, **CREON :** Mme Mathilde FELD, **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC :** Mme Mélanie ARBULE-GUEYE, Mme Elodie DUBEDAT, M. Cédric ANTON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY délégué communautaire de la Commune de BARON secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – CONSTRUCTION DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement du Fonds Vert mis en place par l'État, visant à soutenir les actions d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la performance énergétique et de développement des énergies renouvelables ;

Vu le programme validé en novembre 2025 relatif à la construction de l'Espace Communautaire du Créonnais, sis Chemin de la Douve à Créon ;

Vu l'inscription du projet au budget communautaire 2026, voté par délibération n°02.01.26 du Conseil communautaire ;

Considérant la volonté du Conseil Communautaire de disposer de bâtiments publics vertueux du pont de vue environnemental

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Communauté de Communes du Créonnais porte la création d'un **Espace Communautaire polyvalent** destiné :

- à accueillir les réunions des associations et des services communautaires,
- à offrir un véritable espace de convivialité au club de handball (HBCC) en complément du gymnase existant,
- à renforcer l'offre d'équipements publics dans un secteur structurant du territoire.

Ce bâtiment, d'une **surface de plancher d'environ 120 m²**, s'inscrit dans un ensemble de bâtiments publics communaux, communautaires et départementaux regroupant le gymnase intercommunal, la cuisine centrale, la MDSI et le futur siège de la CdC. Il constitue un élément majeur de la requalification de l'entrée du site sportif et de la cohérence urbaine du secteur.

Conformément aux objectifs communautaires et aux prescriptions du **PLUi (art. 2.2.2)**, la Communauté de Communes a souhaité inscrire ce projet dans une démarche exemplaire de transition énergétique, reposant sur des **solutions simples, sobres et économes** (éclairage naturel, structure compacte, ventilation maîtrisée, isolation performante).

1. Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation

Le projet prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture d'une **puissance de 6 kWc**, représentant environ **40 m² de panneaux**, dimensionnée pour permettre :

- l'**autoconsommation totale** de la production électrique par l'Espace Communautaire ;
- la réduction des consommations issues du réseau public ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité ;
- une diminution directe de l'empreinte carbone de l'équipement.

Le choix du photovoltaïque répond également à la stratégie d'efficacité énergétique du site, qui ne bénéficie d'aucun réseau de chaleur à proximité. Il permettra d'alimenter notamment :

- les besoins électriques du bâtiment (éclairage, ventilation, prises),
- la **pompe à chaleur réversible** assurant chauffage et rafraîchissement,
- la production d'**eau chaude sanitaire** de la kitchenette.

À terme, l'installation pourra potentiellement être étendue pour contribuer à la consommation du gymnase mitoyen, dont les besoins électriques hivernaux (4 785 kWh sur deux mois) montrent l'intérêt d'une production partagée.

2. Contribution du projet aux objectifs du Fonds Vert

Le projet répond pleinement aux objectifs du fonds :

✓ Renforcement de la performance énergétique du parc public

- Bâtiment compact et bien isolé
- Maîtrise des consommations par équipements performants
- Ventilation mécanique contrôlée pour un usage sobre
- Refroidissement et chauffage assurés par PAC alimentée en partie par l'énergie solaire

✓ Déploiement des énergies renouvelables

- « Centrale » photovoltaïque en autoconsommation répondant au PLUi et aux exigences de sobriété
- Contribution directe à la baisse des émissions de CO₂

✓ Adaptation au changement climatique

- Aménagement pensé pour limiter les surchauffes estivales

- Implantation respectant les zones boisées et les caractéristiques du site hydraulique (proximité de la Pimpine)

✓ **Valorisation exemplaire d'un équipement public intercommunal**

- Inscription dans un projet global de requalification du secteur
- Mutualisation des usages
- Promotion de pratiques énergétiques responsables auprès des associations et usagers

3. Besoin de financement

Afin de garantir la réalisation de cette opération ambitieuse tout en maîtrisant le reste à charge communautaire, il est nécessaire de solliciter le **Fonds Vert – volet "Performance énergétique et décarbonation du bâti public"**, tant pour la construction que pour l'installation photovoltaïque.

Le montant précis de l'opération et le plan de financement sont détaillés ci-dessous :

Plan de financement

CONSTRUCTION ESPACE COMMUNAUTAIRE JEUNES-SPORTS

DEPENSES		HT	TTC
Programmiste	2024	9 775,00 €	11 730,00 €
	2025		
Études, PUB, honoraires divers	0,32%	1 000,00 €	1 200,00 €
MOD	2,82%	8 692,80 €	10 431,36 €
MOE	7,71%	23 760,00 €	28 512,00 €
CT	0,16%	500,00 €	600,00 €
CSPS	0,16%	500,00 €	600,00 €
VRD	12,98%	40 000,00 €	48 000,00 €
Panneaux Photovoltaïques	6,49%	20 000,00 €	24 000,00 €
Modulaires yc 1 façade coupe feu	58,40%	180 000,00 €	216 000,00 €
TAXES et frais DIVERS	0,00%	0,00 €	0,00 €
Prov. Aléas	7,79%	24 000,00 €	28 800,00 €
TOTAL ETUDES ET TX HT et TTC		308 227,80 €	369 873,36
RECETTES			
DETR- Arrêté attributif 11 juin 2025			70 000,00
FONDS EUROPEENS 9,12% sollicités (pas de notification à ce			30 000,00
FONDS VERT 25%			77 000,00
TOTAL SUBVENTIONS			177 000,00
Autofinancement (dont 60 674,03€ de FCTVA à 16,404%)			192 873,36
TOTAL RECETTES			369 873,36

Proposition de Monsieur le Président

M. le Président propose à l'assemblée de :

- Confirmer la décision de construire un Espace Communautaire intégrant la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.
- Solliciter une subvention au titre du **Fonds Vert**, volet performance énergétique du bâti public, pour le financement de ce projet.
- L'Autoriser à :
 - déposer la demande de subvention et signer tout document afférent,
 - fournir toute pièce complémentaire nécessaire au montage du dossier,
 - engager la CC du Créonnais dans les démarches administratives, financières et techniques liées au projet.

DÉLIBÉRATION PROPUREMENT DITE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ **Article 1** : Confirme la décision de construire un Espace Communautaire intégrant la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.
- ▶ **Article 2** : Décide de solliciter une subvention au titre du **Fonds Vert**, volet performance énergétique du bâti public, pour le financement de ce projet.
- ▶ **Article 3** : Autorise Monsieur le Président à :
 - déposer la demande de subvention et signer tout document afférent,
 - fournir toute pièce complémentaire nécessaire au montage du dossier,
 - engager la CC du Créonnais dans les démarches administratives, financières et techniques liées au projet.
- ▶ **Article 4** : Les crédits correspondants seront inscrits au budget communautaire.

Monsieur le Président,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

** informe que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.*

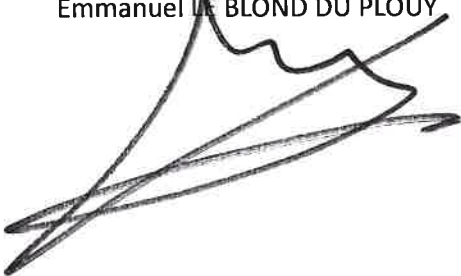
** rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Emmanuel LE BLOND DU PLOUY



Le Président de la Communauté de Communes
du Créonnais
Alain ZABULON

